

Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : André-Philippe Mallette

DATE : 3 octobre 2018

OBJET : Recommandation de nomination au Conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec

1* ¹	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	<p>L'École de sténographie judiciaire du Québec (ESJQ) est un établissement d'enseignement privé qui a pour but de former des sténographes officiels.</p> <p>En vertu des lettres patentes et des règlements, le Conseil d'administration de l'ESJQ est composé de six membres, trois sténographes officiels et trois avocats. Ces membres sont nommés par les membres réunis en assemblée générale.</p> <p>Le Barreau du Québec n'a aucun pouvoir de nomination sur ce comité. Cependant, historiquement, en raison d'un prêt consenti à l'ESJQ par le Barreau du Québec, ce dernier recommandait des nominations au Conseil d'administration. Ce prêt a depuis été remboursé, mais le Barreau du Québec continue de fournir plusieurs services de soutien à l'ESJQ (ressources humaines, comptabilité, etc.).</p> <p>En septembre 2017, suite aux recommandations du Barreau du Québec, l'assemblée générale de l'ESJQ a résolu nommer M^e Maria Giustina Corsi, M^e Yanneck Ostafiscuk et M^e André-Philippe Mallette à titre d'administrateurs de l'ESJQ.</p> <p>M^e Corsi a démissionné de son poste en septembre 2018. Un nouvel administrateur doit être nommé en remplacement.</p>
2	Recommandation ou résolution proposée
	<p>Le Conseil d'administration de l'ESJQ doit déterminer :</p> <ol style="list-style-type: none">1) S'il souhaite recommander la nomination d'un avocat (soit un membre du Conseil d'administration ou tout autre avocat).

¹ Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

2) S'il souhaite s'en remettre à l'ESJQ (qui étudie la possibilité de nommer un nouveau membre avocat ou de modifier ses règlements afin de nommer un membre avec un profil complémentaire (qui n'est ni avocat ni sténographe)).

3 Autres éléments pertinents, le cas échéant

3.1 Impacts financiers :

Aucun

3.2 Consultations effectuées :

Michel Thériault, directeur général de l'ESJQ

3.3 Documents joints :

Aucun